



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 15/07/25

Affichage : 15/07/25

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 16

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Farid KECHIDI a donné procuration à Mme ORTEGA, Didier DEBRIE a donné procuration à M. REY, Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.

Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Stéphane DELAGE

2025_07_52 Convention tripartite pour l'organisation d'un marché fermier à l'occasion de la « Remontée de la Seudre »

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la commune du Gua et les associations locales concernées, organisent un marché fermier dans le cadre de la "Remontée de la Seudre". Cette manifestation est complétée par l'organisation d'un repas à base des produits proposés par les producteurs présents. Le marché et repas fermier auront lieu le samedi 6 septembre 2025 de 10h à 19h au stade municipal. Dans ce contexte, il convient de signer une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et la Commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-7-1 ;

Vu l'exercice de la compétence "développement économique" par la CARA

Vu le projet de marché fermier, organisé dans le cadre de la Remontée de la Seudre",

ACCEPTE l'organisation d'un marché et d'un repas fermier le samedi 6 septembre 2025 de 10h à 19h au stade municipal dans le cadre de la remontée de la Seudre ;

APPROUVE les termes de la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et la Commune du Gua relative à cette animation ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents ;

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 21/08/25
et de sa publication le 21/07/25

